



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

26 juin 2023

Communiqué Réunion du 26 juin 2023 sur la réforme des greffes

Les **organisations syndicales représentatives aux services judiciaires** étaient reçues par le **directeur de cabinet** du garde des Sceaux. Il était essentiel que nous y allions ensemble malgré nos divergences connues car animés de la même volonté de porter l'intérêt des agents.

Nous avons sollicité ce rendez-vous après la dernière **réunion "métiers de greffe"** avec le directeur des services judiciaires.

Au cours de celle-ci **le DSJ avait annoncé que la grille des greffiers avait été envoyée à la fonction publique**, en l'état sans les modifications demandées par les OS !

Pour **la CFDT nous ne pouvions en rester à cette simple présentation de grille** pour les greffiers alors même que la DSJ ne répondait même pas quant aux mesures transitoires, notamment le reclassement.

Une grille ce n'est pas une réforme des greffes !

Le directeur de cabinet, M. COMBREXELLES, a exprimé la volonté du ministère de reconnaissance des greffiers. Il a évoqué le rôle essentiel des greffiers, distinct de celui des juristes assistants. Leur rôle serait procédural et appelé à se développer dans le cadre de l'évolution du zéro papier...

Aucune nouvelle annonce concrète n'a été faite :

- **Indemnitaires** : rappel des mesures déjà annoncées pour un montant global de 14 millions d'euros sur 2023.
- **Indiciaire** : **confirmation que la grille présentée a bien été transmise au guichet unique**. Mise en œuvre au 1^{er} octobre 2023, sous réserve du retour favorable du guichet unique (Fonction publique).
- **Aucune annonce sur le reclassement** : la DSJ souhaitait attendre le retour de grille du guichet unique pour entamer une réflexion sur le reclassement.

Et ce n'est qu'à notre demande répétée que le directeur des services judiciaires, Paul HUBER, recevra les organisations syndicales le 4 juillet à 10h pour évoquer ces mesures.



En résumé : pour les greffiers cette **grille non discutable** accompagnée de **mesures transitoires finalement peut-être discutables**.

Et pour les autres agents exerçant dans nos greffes rien !

La CFDT a interpellé le directeur de cabinet sur **cette aberration**.

Nos collègues sont inexistantes, transparents dans les discours comme dans les mesures envisagées !

Quand on voit la « considération » accordée aux greffiers on ne peut que craindre pour les autres, corps spécifiques et corps communs.

La CFDT a proposé et porte toujours un projet d'ampleur, touchant tous les corps, tous métiers et engageant à une réflexion sur l'organisation.

La CFDT refuse que seul le ministère définisse quelle doit être l'évolution de nos métiers, nos fonctions. Quand on entend la **vision portée par le cabinet**, il est inenvisageable de leur signer un chèque en blanc. **Les agents et leurs représentants doivent être entendus**, il s'agit de l'évolution de **NOS métiers !**

A l'heure du « zéro émission », au ministère de la justice c'est zéro réflexion !

Aucun projet pour les greffes, rien, uniquement des incantations.

Le ministre exige que les délais soient divisés par deux, c'est tout ce qu'il claironne dans les médias, c'est tout ce qui compte ! **Le quotidien des personnels, la reconnaissance de leur investissement et de leurs compétences** ça ne l'intéresse pas.

Le directeur des services judiciaires a finalement proposé une réunion aux organisations syndicales **le 12 juillet à 14H** pour parler « **métier** ».
« Métier » avec ou sans « s » ? Discussions ou négociations ?

Pour une vraie réforme des greffes la CFDT exige de poser toutes les cartes sur la table et d'aborder tous les sujets.

Recruter sans réinterroger la **formation** (pire, en voulant la réduire pour aller vite !), c'est **dissimuler nos conditions de travail et les départs** de collègues épuisés et désabusés.

Recruter pour produire de beaux chiffres dans la presse sans réinterroger la **localisation des emplois**, c'est refuser de reconnaître que **les juridictions n'ont pas les moyens de faire face aux contentieux de leurs ressorts**.

Recruter **sans mettre les moyens matériels**, informatique notamment, c'est nier notre réalité quotidienne : **l'inadaptation des moyens à nos missions**.

Recruter **sans réflexion sur les métiers de chacun, la structuration des corps et nos positionnements**, c'est brouiller un peu plus les cartes, en opposant les corps et en faisant l'économie de la réflexion.

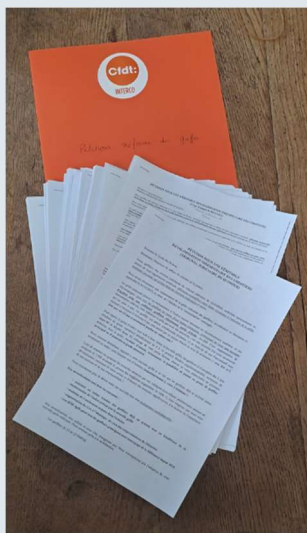
Les **mesures ministérielles** actuelles ne servent finalement qu'à essayer de **dissimuler la réalité** : des conditions d'accueil et de travail déplorables sans aucune reconnaissance.

Loin de réparer la justice, elles se contentent de la **rafistoler**, sans même y parvenir. Cet affichage médiatique se fait au détriment des agents et des justiciables.

Avec le soutien massif de tous les personnels de greffes le ministère doit ouvrir les yeux et les oreilles !

Avec le soutien massif de tous les personnels de greffe, nous agissons pour amener le ministère à de véritables négociations !

La CFDT sera présente aux côtés des agents pour porter les revendications d'une reconnaissance juste et méritée de tous. Tous mobilisés pour nos métiers et une justice de qualité !



Nous avons remis vos pétitions au directeur de cabinet.